

N° 1742554187 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-25-A/52914

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2025, UN **CONCOURS PROFESSIONNEL EXCEPTIONNEL DE PROMOTION, SUR ETUDE DE DOSSIERS**, DES FONCTIONNAIRES DU GRADE **A5** AU GRADE **A6**, POUR **100** POSTES BUDGETAIRES.

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, LES FONCTIONNAIRES DE GRADE **A5 AGES DE SOIXANTE-DEUX (62) ANS AU PLUS AU 31 DECEMBRE 2024** ET ISSUS DES EMPLOIS CI-APRES:

- INSPECTEUR PRINCIPAL D'ORIENTATION;
- INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION;
- INSPECTEUR PRINCIPAL DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE;
- INSPECTEUR PRINCIPAL DU SECTEUR EDUCATION/FORMATION;
- INSPECTEUR PRINCIPAL DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL;
- INSPECTEUR PRINCIPAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE;
- INSPECTEUR PRINCIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS;
- INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION SPECIALISEE;
- INSPECTEUR PEDAGOGIQUE PRINCIPAL D'EDUCATION ET FORMATION (CAFOP ET LYCEE), DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

LES CANDIDATS DOIVENT:

- **SOIT TOTALISER AU MOINS SIX (06) ANS D'ANCIENNETE DANS LE GRADE A5 AU 05 JANVIER 2025;**
- **SOIT JUSTIFIER D'AU MOINS QUATRE (04) ANNEES D'EXERCICE EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL D'ADMINISTRATION CENTRALE, DE DIRECTEUR D'ADMINISTRATION CENTRALE OU ASSIMILE AU 05 JANVIER 2025.**

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, **www.fonctionpublique.gouv.ci**, DU **VENDREDI 28 FEVRIER 2025** AU **VENDREDI 11 AVRIL 2025**.

**A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, EN UN FICHER UNIQUE AU FORMAT PDF:**

- UNE COPIE DE LA FICHE DE CANDIDATURE A IMPRIMER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, **www.fonctionpublique.gouv.ci**;
- L'ACTE DE PROMOTION DU CANDIDAT DANS LE GRADE **A5**;
- LE CERTIFICAT DE PRISE DE SERVICE DANS LE GRADE **A5**;
- UNE COPIE DE L'ACTE DE NOMINATION DANS LES FONCTIONS OCCUPEES, EVENTUELLEMENT, TELLES QUE FIGURANT SUR LE CURRICULUM VITAE;
- UN CURRICULUM VITAE (CV) CERTIFIE SINCERE;
- LA COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL DES DISTINCTIONS, EVENTUELLEMENT;
- L'ATTESTATION DE NON SANCTION DISCIPLINAIRE DE L'ANNEE **2025** ET LE REÇU;
- L'ATTESTATION DE PRESENCE AU POSTE DE L'ANNEE **2025** SIGNEE PAR LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES OU LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE DU CANDIDAT;
- LE REÇU DE PAIEMENT EN LIGNE DES DROITS D'INSCRIPTION FIXES A **QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENTS (47.500) F CFA**;
- UNE FICHE DE POSTE D'UNE (01) PAGE MAXIMUM.

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION **www.fonctionpublique.gouv.ci**.

**Références:**

- 1- Article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique;
- 2- Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n° 2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;
- 3- Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrolement à la Couverture Maladie Universelle.